

Image not found or type unknown



Montant indemnité occupation

Par **wesoly**, le **16/12/2007** à **18:00**

Bonsoir.
L'indemnité d'occupation due par le conjoint qui est resté dans le logement familial durant la procédure de divorce jusqu'à la vente de ce dernier est-elle assimilée à un loyer ou son montant doit-il subir une minoration pour tenir compte de la précarité de l'occupation ? Si oui, quel pourcentage de réfaction faut-il appliquer ?
Merci pour vos réponses.